Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20230627-D202306_09-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023

OBJET : Marché de fourniture et livraison de repas multi accueils petite enfance et ALSH 2023-2026

L'An deux mille vingt trois
Le vingt-sept juin,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle Jean Foulquier sur la commune de Molandier,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2023
Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Serge DI PALMA, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Catherine LASSALLE, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Thierry CADENAT à Magali FRECHENGUES, Muriel DENUC GUICHET à André CATHALA, Claudie FAUCON MEJEAN à André VIOLA, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Éric MISSE à Catherine LASSALLE.

Vu les statuts de la communauté de communes,
Vu la délibération du conseil communautaire du 19 septembre 2022 autorisant le Président à lancer une consultation pour le renouvellement du marché pluriannuel fourniture et livraison de repas multi accueils petite enfance et ALSH 2023-2026,
Vu le rapport de la commission d'analyse des offres du mercredi 21 juin 2023,

Considérant que par délibération du 19 septembre 2022, le conseil communautaire a autorisé le Président à lancer une consultation pour le renouvellement du marché pluriannuel fourniture et livraison de repas multi accueils petite enfance et ALSH 2023-2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20230627-D202306_09-DE

Considérant que la consultation a été réalisée en procédure formalisée sous forme d'accord cad de commande, en appel d'offre ouvert, pour un montant maximum de 140 000€ par an, renouvelable 3 fois, donc 560 000€ pour 4 ans.

Considérant que la procédure a été déclarée infructueuse pour cause d'offres inacceptables. L'offre la plus basse était de 170 672 € HT pour un an soit 682 688 € HT sur 4 ans. Le motif est d'ordre budgétaire. Le coût des prestations, dépasse les crédits alloués au marché, déterminés et établis, avant le lancement du marché.

Monsieur CAZENAVE expose au conseil communautaire qu'une procédure formalisée avec négociation sans publicité préalable a été relancée en invitant les deux candidats de la procédure initiale à soumissionner à la procédure avec négociation. A la suite d'une phase de négociation les dernières offres des deux candidats ont été analysées en Commission d'Appel d'offres mercredi 21 juin 2023.

Après analyse, la commission d'appel d'offre s'est prononcée favorablement en retenant l'offre de la société Ansamble de 165 788 € HT par an soit 663 152€ HT sur 4 ans.

Monsieur le Président proposé au conseil communautaire de retenir l'offre de la société Ansamble et d'autoriser le président à signer le marché et tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir débattu à l'unanimité,

APPROUVE la proposition du Président de retenir l'offre de la société Ansamble fourniture et livraison de repas multi accueils petite enfance et ALSH 2023-2026 pour un montant de 165 788 € HT par an soit 663 152€ HT sur 4 ans,

AUTORISE expressément le Président à signer le marché fourniture et livraison de repas multi accueils petite enfance et ALSH 2023-2026 pour un montant de 165 788 € HT par an soit 663 152€ HT sur 4 ans avec la société Ansamble et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 03/07/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 5/07/2023

Le Président

André VIOLA